



MOTO-CLUB · MC Vallée de la Bruche (M.C.V.B.) C0943

E-MAIL : mcvbruche@sfr.fr

TÉLÉPHONE: 06.12.03.24.11

ORGANISATEUR TECHNIQUE : JANODET Jean-Philippe, Président

N° D'ÉPREUVE FFM : 309

DATE: 15.06.2025

LIEU: BOURG-BRUCHE (67420)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	DEFOORT Claude	Licence : OFF 131437
Président du Jury ou Arbitre* -----	GOUX Jean-Noël	Licence : OFF 205464
Membre du Jury -----	ROECKEL Alain	Licence : OFF 151210
Membre du Jury -----	GASSERT Jacques	Licence : OFF 011094
Commissaire technique responsable -	GRIFFON Joëlle	Licence : OFF 323837
Responsable du chronométrage -----	DOLLAT Véronique	Licence : OFF 340450

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATEGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
SIDE CAR CROSS GE	15*/14* ans		2T : mini 350cc/max 750cc - 4T mini 350 cc / max 1000cc	15 ans pilote / 14 ans passager
TROPHEE 250 cc	15 ans		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	
TROPHEE 450cc	15 ans		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	
LIGUE 125 cc	13 ans		125cc 2T	
LIGUE 250 / 450 cc	13*/15*ans		125cc 2T à 450cc 4T	13*/15* : 13 ans = 125cc 2T / 15 ans > 125cc 2T
TROPHEE VETERANS	40 ans		125cc 2T à 450cc 4T	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dct CAHLIK Jean-Marc, urgentiste**

Nombre de secouristes **15**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **ST DIÉ DES VOSGES**

Temps de trajet (en min) **30 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de la Rappe**

Adresse **Chemin de la Rappe 67420 Bourg-Bruche**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1 620 m**

Largeur minimum de la piste **7 m**

Largeur de la grille **32 m**

Longueur de la ligne droite de départ **120 m**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **Bourg-Bruche, 27.02.2025**

MOTOCLUB
VALLEE DE LA BRUCHE

M.C.V.B.
19 Av. du Général de Gaulle
67190 MUTZIG

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03/03/2025**
P.O. **M. COSTICH**

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **06/03/2025**
NUMÉRO: **25/0219**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org